

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 12 AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe – CASENAVE Daniel – COULON Anne-Marie – ECHENNE Thierry – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne – SEVERAC Martine

Excusés : CAUVIN Lionel – DUCROS Laurent – FERRE Laurent

Absents : PALLEJA Patrick

Monsieur GUIBERT François a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 40.

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de revenir sur les devis signés dans le cadre de la délégation.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire présente les différents devis :

- CHARTIER, achat de plantes : 674,40€ TTC
- LE JARDIN DE JADE, achat de plantes : 534,17€ TTC
- CHIMIE DISTRIBUTION AUDOISE, achat de peintures routières : 1 290,60€ TTC
- RECA, achat de peintures routières : 2 252,50€ TTC
- GAZONS DE FRANCE, achat de substrat pour le fleurissement : 524,53€ TTC
- GAZONS DE France, achat de produits horticoles : 454,37€ TTC
- FERRIOL, réparation du tracteur : 206,88€ TTC
- ROCVERT, achat d'un grillage vert : 148,92€ TTC
- WURTH, fournitures diverses services techniques : 378,49€ TTC
- ETS MARCHAND, achat d'un étau : 205,20€ TTC
- CHAUSSON MATERIAUX, achat de géotextile drain pour le cheminement doux Av. de Mazères : 530,64€ TTC
- SABLIERES MALET, achat de gravier 0/20C et 0/10C pour le cheminement : 5 807,40€ TTC

- EURL CSEM, location de matériels techniques (feu, mini pelle, compacteur, fourgon, etc.) : 5 829,72€ TTC
- SABLIERES MALLET, achat de gravier en compléments pour le cheminement doux : 528,30€ TTC
- AGTHERM, réparation PAC gymnase : 549,12€ TTC
- AGTHERM, réparation PAC CLAE : 679,22€ TTC
- AGTHERM, réparation PAC de la maternelle : 3 173,82€ TTC
- LUXSTORE, achat de stores pour la salle Frescatis : 1 938,24€ TTC
- LA DEPECHE, publication du marché de maîtrise d'œuvre : 549,36€ TTC
- SEDI EQUIPEMENT, achat d'enveloppes : 1 089,60€ TTC
- ECHOPPE, EPI cantine : 609,12€ TTC
- TESTE, transport des élèves à la piscine : 99,00€ TTC / séance (≈ 9 séances au 1er semestre 2022)
- MAZETTE UNE LIBRAIRIE, achat de livres pour la Médiathèque : 526,62€ TTC
- TF NETTOYAGES, nettoyage des vitres de la Méd. : 321,30€ TTC
- Ô MAITRE DU JEU, achat de jeux de société pour la Méd. : 116,10€ TTC

Informations

- CCAS : Compte Administratif 2022 et Budget Primitif 2023

Mme Anne-Marie PASSOT, Vice-Présidente du CCAS, présente le Compte Administratif de l'exercice 2022 et le Budget Primitif 2023 du CCAS :

Compte administratif 2022 - CCAS de la commune de Calmont

Bilan

Edité le 30/03/2023

©Mairie de Calmont Source : CCAS Commune de Calmont

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 148,54 €	0,00 €	4 148,54 €
Opération de l'exercice	0,00 €	0,00 €	6 815,60 €	7 340,00 €	6 815,60 €	7 340,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	6 815,60 €	11 488,54 €	6 815,60 €	11 488,54 €
Résultats de clôture		0,00 €		4 672,94 €		4 672,94 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €		4 672,94 €	0,00 €	4 672,94 €
RESULTATS DEFINITIFS		0,00 €		4 672,94 €		4 672,94 €

Budget primitif 2023 - CCAS de la commune de Calmont

Conseil d'Administration du 30/03/2023

©Mairie de Calmont Source : CCAS Commune de Calmont

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES (article/chapitre > <i>Nouveauté M57</i>)	Propositions	Observations
002/002 Déficit antérieur reporté	-00 €	
623/011 Publicité, publications, relations publiques	6 722,94 €	Colis de Noël aux personnes âgées, repas sous la Halle
622/011 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	700,00 €	Animation + de 70 ans
6068/011 Autres matières et fournitures	700,00 €	Fournitures colis de Noël EHPAD, fournitures manifestations (octobre rose, Téléthon)
60632/011 Fournitures de petit équipement	-00 €	
6161/011 Primes d'assurances multirisques	100,00 €	Assurance téléthon
618/011 Divers	150,00 €	Cotisation UNCCAS
65138/011 Autres secours	1 500,00 €	Bons alimentaires et carburants
65748/65 Subventions associations	1 000,00 €	Restaurants du cœur, ADOT31, AFSEP, AFD
65741/65 Subventions ménages	800,00 €	Aides financières élèves collège et école Marie Carpentier
023/023 Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	
TOTAL	12 672,94 €	

RECETTES	Propositions	Observations
002/002 Excédent antérieur reporté	4 672,94 €	
7474/74 Subventions communes	7 000,00 €	
756/75 Libéralités reçues	1 000,00 €	Dons au CCAS
TOTAL	12 672,94 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	Propositions	Observations
001/001 Solde d'exécution reporté	-00 €	
2764/27 Créances sur les particuliers (avances remboursables)	3 000,00 €	2 dossiers
TOTAL	3 000,00 €	

RECETTES	Propositions	Observations
001/001 Solde d'exécution reporté	-00 €	
021/021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €	
2764/27 Créances sur les particuliers	2 000,00 €	
TOTAL	3 000,00 €	

Anne-Marie COULON entre dans la Salle du Conseil Municipal et rejoint les membres de l'assemblée.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Hermine PIERRON entre dans la Salle du Conseil Municipal et rejoint les membres de l'assemblée.

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2023-04-01 : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

Le Compte de Gestion, élaboré par le Trésorier public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022.

Dél. 2023-04-02 : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022

L'ordonnateur (Le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du Budget Principal.

Un rapprochement entre le Compte Administratif de l'ordonnateur et le Compte de Gestion du Trésorier a eu lieu mi-mars :

Compte administratif 2022 - Commune de Calmont

Bilan

Edité le 12/04/2023

©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	497 323,09 €		400 000,00 €	0,00 €	897 323,09 €
Opération de l'exercice	688 239,72 €	526 205,06 €	1 815 093,88 €	2 021 664,53 €	2 503 333,60 €	2 547 869,59 €
TOTAUX	688 239,72 €	1 023 528,15 €	1 815 093,88 €	2 421 664,53 €	2 503 333,60 €	3 445 192,68 €
Résultats de clôture		335 288,43 €		606 570,65 €		941 859,08 €
Restes à réaliser	55 426,01 €	166 485,70 €			55 426,01 €	166 485,70 €
TOTAUX	55 426,01 €	501 774,13 €		606 570,65 €	55 426,01 €	1 108 344,78 €
RESULTATS DEFINITIFS		446 348,12 €		606 570,65 €		1 052 918,77 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Dél. 2023-04-03 : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif. Ainsi, si la collectivité vote le Compte Administratif avant le Budget Primitif (cela peut-être au cours d'une même séance du conseil) : les résultats seront intégrés au Budget Primitif.

Les éléments à prendre en compte :

- le résultat (celui de la section de fonctionnement) :

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

$$\begin{aligned} & \text{Recettes de fonctionnement de l'exercice} \\ & - \text{Dépenses de fonctionnement de l'exercice} \\ & +/- \text{résultat reporté des exercices antérieurs} \\ & = \text{résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement} \end{aligned}$$

- le solde d'exécution de la section d'investissement :

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).

- les restes à réaliser de la section d'investissement :

Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu, etc.) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé, etc.) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

Les règles d'affectation :

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif :

Il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

Affectation des résultats 2022 - Commune de Calmont

Bilan

Edité le 12/04/2023

©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont

SECTION FONCTIONNEMENT				
	Dépenses de fonctionnement	1 815 093,88 €	Recettes de fonctionnement	2 021 664,53 €
Résultat reportés 2021	Déficit	- €	Excédent	400 000,00 €
Totaux 2022		1 815 093,88 €		2 421 664,53 €
RESULTATS 2022				606 570,65 €

Cet excédent fera l'objet de l'affectation de résultats

SECTION INVESTISSEMENT				
	Dépenses d'investissement	688 239,72 €	Recettes d'investissement	526 205,06 €
Résultats reportés 2021	Déficit	0,00 €	Excédent	497 323,09 €
Totaux 2022		688 239,72 €		1 023 528,15 €
RESULTATS 2022				335 288,43 €

Cet excédent sera reporté au BP 2023 en recettes d'investissement

RESTES A REALISER SUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	55 426,01 €	Recettes	166 485,70 €
SOLDE				111 059,69 €

Besoin en investissement	Solde RAR + Résultats 2022 en investissement		446 348,12 €
--------------------------	--	--	--------------

AFFECTATION DES RESULTATS (propositions)	
Apuration du déficit 2022	0,00 €
Affectation complémentaire au 1068 (remboursement du capital de la dette)	168 000,00 €
Affectation complémentaire au 1068 en investissement	38 570,65 €
Reste en excédent à reporter en recettes de fonctionnement 2023	400 000,00 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section fonctionnement comme ci-dessus.

Dél. 2023-04-04 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril, à savoir :

- Les taux des taxes foncières ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres ;
- La cotisation foncière des entreprises pour les communes la percevant.

Depuis l'année 2021, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du Département de la Haute-Garonne (21,9%) a été transféré à la commune, soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 17.92 %.

Il est proposé de reconduire en 2023 les taux d'imposition communaux au niveau de ceux de 2022 :

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	13,53%	13,53%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39,82%	39,82%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	75,49%	75,49%

Les montants de taxe attendus sont les suivants :

Taxes	Bases d'impositions effectives 2022	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit de référence
Foncière (bâtie)	1 939 604	39,82	2 087 000	831 043
Foncière (non bâties)	140 617	75,49	150 800	113 839
Taxe d'Habitation	167 618	13,53	179 519	24 289
				969 171 €
Allocations compensatrices :				14 403 €
Versement du coefficient correcteur :				11 533 €
Soit un total de :				995 107 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux à l'identique en 2023 de la façon suivante :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 39,82 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 75,49 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH) 13,53%

Dél. 2023-04-05 : Vote du Budget Primitif pour 2023

Budget primitif 2023 - Commune de Calmont

Section de fonctionnement - Dépenses

Conseil municipal du 12/04/2023

©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont

M14	M57 abrégé (> Nouveauté)	BP 2022	CA 2022	Propositions
011 Charges à caractère général		687 300,00 €	578 238,37 €	788 600,00 €
6042 Achat prestation service sauf terrains	Inchangé	3 000,00 €	1 960,10 €	6 000,00 €
60611 Eau & assainissement	Inchangé	10 000,00 €	7 867,18 €	10 000,00 €
60612 Énergie-électricité	Inchangé	130 000,00 €	138 466,62 €	180 000,00 €
60618 Autres fournitures non stockable	Inchangé	1 500,00 €	463,60 €	12 000,00 €
60621 Combustibles	Inchangé			500,00 €
60622 Carburants	Inchangé	15 000,00 €	13 577,49 €	15 000,00 €
60623 Alimentation	Inchangé	90 000,00 €	85 079,04 €	110 000,00 €
60628 Autres fournitures non stockées	Inchangé	7 000,00 €	156,21 €	1 000,00 €
60631 Fournitures d'entretien	Inchangé	100 000,00 €	63 156,14 €	75 000,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	Inchangé	8 000,00 €	4 650,51 €	8 000,00 €
60633 Fournitures de voirie	Inchangé	15 000,00 €	131,33 €	5 000,00 €
60636 Vêtements de travail	Inchangé	1 500,00 €	753,54 €	2 500,00 €
6064 Fournitures administratives	Inchangé	9 000,00 €	7 602,94 €	9 000,00 €
6065 Livres, disques, cassettes	Inchangé	2 000,00 €	1 078,80 €	10 000,00 €
6067 Fournitures scolaires	Inchangé	14 000,00 €	9 198,45 €	12 000,00 €
6068 Autres matières & fournitures	Inchangé	8 000,00 €	8 176,43 €	9 000,00 €
611 Contrats prestations services	Inchangé	15 000,00 €	11 467,84 €	15 000,00 €
6135 Locations mobilières	613 Locations	4 000,00 €	6 918,29 €	20 000,00 €
615221 Bâtiments publics	Inchangé	50 000,00 €	50 781,41 €	35 000,00 €
615231 Voirie	Inchangé	3 000,00 €	-00 €	
615232 Réseaux	Inchangé	3 000,00 €	1 715,04 €	3 000,00 €
61551 Entretien matériel roulant	Inchangé	11 000,00 €	12 301,90 €	11 000,00 €
61558 Entretien autres biens mobiliers	Inchangé	3 000,00 €	818,15 €	3 000,00 €
6156 Maintenance	Inchangé	26 000,00 €	21 372,49 €	26 000,00 €
6161 Assurance multirisque	Inchangé	25 000,00 €	24 061,08 €	26 000,00 €
6182 Doc générale et technique		2 000,00 €	1 932,56 €	
6184 Versement à des organ. formation	618 Divers	-00 €	175,00 €	14 000,00 €
6188 Autres frais divers				
6226 Honoraires		15 000,00 €	12 990,40 €	
6227 Frais d'actes de contentieux	622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00 €	-00 €	31 000,00 €
6228 Divers		12 000,00 €	17 677,53 €	
6231 Annonces et insertions		2 000,00 €	850,79 €	
6232 Fêtes et cérémonies		7 500,00 €	6 552,86 €	
6236 Catalogues et imprimés	623 Publicités, publications, relations publiques	2 500,00 €	2 491,92 €	17 600,00 €
6238 Frais divers de publicité		6 000,00 €	3 750,32 €	
6248 Frais de transports divers	624 Transp. de biens et transp. collectifs	3 500,00 €	2 513,00 €	3 500,00 €
6251 Voyages et déplacements	625 Déplacements et missions	1 000,00 €	368,21 €	1 000,00 €
6256 Missions		500,00 €	-00 €	
6261 Frais d'affranchissement	626 Frais postaux et frais de télécommunications	5 500,00 €	4 400,59 €	12 000,00 €
6262 Frais de télécommunication		6 000,00 €	6 112,44 €	
627 Services bancaires et assimilés	Inchangé	500,00 €	147,74 €	500,00 €
6281 Concours divers (cotisations)	Inchangé	2 000,00 €	2 438,38 €	2 000,00 €
62871 Remb. collectivité rattachement	Inchangé	30 000,00 €	17 010,00 €	30 000,00 €
62878 Remb. autres organismes	Inchangé	35 000,00 €	27 072,05 €	65 000,00 €
6288 Autres services extérieurs	Inchangé	1 000,00 €	-00 €	4 000,00 €
63512 Taxes foncières	635 Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	5 500,00 €	-00 €	4 000,00 €
6354 Droits d'enregistrement		100,00 €	-00 €	
012 Charges de personnel		1 105 850,00 €	1 023 032,87 €	1 261 300,00 €
6332 Cotisations au FNAL		650,00 €	583,27 €	
6336 Cotisation CNG, CG de la FPT	633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	13 000,00 €	11 957,62 €	20 000,00 €
6338 Autres impôts et taxes		1 700,00 €	1 749,70 €	
6411 Personnel titulaire	Rémunération du pers. - Pers. titulaire	540 000,00 €	532 385,72 €	645 000,00 €
6413 Personnel non titulaire	Rémunération du pers. - Pers. non titul.	170 000,00 €	144 818,20 €	170 000,00 €
6415 Indemnité inflation	6415 Con@és payés	2 500,00 €	2 500,00 €	
6451 Cotisations à l'URSSAF		121 000,00 €	110 596,41 €	
6453 Cotisations caisses retraite		159 000,00 €	154 099,41 €	
6454 Cotisations ASSEDIC	6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 000,00 €	5 890,28 €	405 000,00 €
6455 Cotisations Assurances Personnel		70 000,00 €	40 464,67 €	
6458 Cotisations autres organismes		2 000,00 €	1 855,00 €	
6475 Médecine du travail	6470 Autres charges sociales	3 000,00 €	2 996,79 €	21 000,00 €
6488 Autres charges	648 Autres charges de personnel	16 000,00 €	13 135,80 €	300,00 €

65 Autres charges de gestion courante		178 752,00 €	158 290,74 €	183 457,00 €
6531 Indemnités élus	<i>65311 Indemnités de fonction</i>	50 500,00 €	51 033,63 €	55 000,00 €
6533 Cotisation retraite élus	<i>65313 Cotisations de retraite</i>	2 600,00 €	2 533,51 €	2 800,00 €
6535 Formations élus	<i>65315 Formation</i>	500,00 €	516,00 €	600,00 €
65372 Cotisation alloc. fin mandat	<i>653172 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat</i>	50,00 €	48,17 €	55,00 €
6541 Créances admises en non valeur	<i>Inchangé</i>	100,00 €	-00 €	
6553 Service d'incendie	<i>Inchangé</i>	25 000,00 €	23 430,90 €	25 000,00 €
65541 Compensation charges territoriales	<i>65561 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales</i>	25 000,00 €	16 694,66 €	25 000,00 €
6558 Autres dépenses obligatoires	<i>Inchangé</i>	33 000,00 €	26 532,88 €	33 000,00 €
657362 CCAS	<i>Inchangé</i>	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
6574 Subv. fonc. person. droit privé	<i>65748 Autres personnes de droit privé</i>	35 000,00 €	30 500,00 €	35 000,00 €
65888 Autres	<i>6588 Autres charges div. de gestion courante</i>	2,00 €	0,99 €	2,00 €
66 Charges financières		34 000,00 €	31 028,80 €	33 000,00 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	<i>Inchangé</i>	34 000,00 €	31 028,80 €	33 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	67 Charges spécifiques	500,00 €	125,10 €	600,00 €
6718 Autres charges exceptionnelles	<i>6588 Autres charges diverses de gestion courante</i>	500,00 €	-00 €	
673 Titres annulés	<i>Inchangé</i>	-00 €	101,10 €	600,00 €
678 Autres charges exceptionnelles	<i>Cet article n'existe plus</i>	-00 €	24,00 €	
014 Atténuation de produits		20 500,00 €	16 371,00 €	23 000,00 €
7391171 Dégrev. taxe foncière sur propr.	<i>7391111 Dégrevement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur</i>	1 500,00 €	-00 €	
739211 Attributions de compensation	<i>Inchangé</i>	19 000,00 €	16 371,00 €	23 000,00 €
022 Dépenses imprévues de fonct.		58 797,71 €	-00 €	-00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	<i>Ce compte n'existe plus</i>	58 797,71 €	-00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 085 699,71 €	1 807 086,88 €	2 289 957,00 €
023 Virement à la section investissement		227 223,29 €	-00 €	150 000,00 €
023 Virement section investissement		227 223,29 €	-00 €	150 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section		8 007,00 €	8 007,00 €	8 607,00 €
675 Valeur comptable immob. Cédées	<i>6751 et 6752</i>	-00 €	-00 €	600,00 €
6761 Différences sur réalisation	<i>Inchangé</i>	-00 €	-00 €	-00 €
6811 Dot. amort. immos. incorp. & corp	<i>681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Chang</i>	8 007,00 €	8 007,00 €	8 007,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCT		2 320 930,00 €	1 815 093,88 €	2 448 564,00 €

Budget primitif 2023 - Commune de Calmont

Section de fonctionnement - Recettes

Conseil municipal du 12/04/2023

©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont

M14	M57 abrégé (> Nouveauté)	BP 2022	CA 2022	Propositions
013 Atténuations de charges		50 000,00 €	110 947,51 €	63 361,02 €
6419 Remb. rémunération de personnel	Inchangé	30 000,00 €	108 789,51 €	58 361,02 €
6459 Remb. sur charges de Sécu.	Inchangé	15 000,00 €	-00 €	-00 €
6479 Remb. autres charges sociales	Inchangé	5 000,00 €	2 158,00 €	5 000,00 €
70 Produits des services		110 560,00 €	127 216,31 €	127 850,00 €
70311 Concessions dans les cimetières	Inchangé	2 000,00 €	3 850,00 €	2 500,00 €
70312 Redevances funéraires	Inchangé	160,00 €	-00 €	
70323 Redev. occup domaine public	7032 Droits de permis de stationnement et de location sur la voie pub	400,00 €	328,00 €	350,00 €
7066 Redev. services à car. social	Inchangé	12 000,00 €	16 075,00 €	16 000,00 €
7067 Red serv. périscolaires et ens.	Inchangé	80 000,00 €	85 421,80 €	90 000,00 €
70688 Autres prestations de services	Inchangé	13 000,00 €	20 786,40 €	16 000,00 €
7088 Autres produits d'activités annexes	Inchangé	3 000,00 €	755,11 €	3 000,00 €
73 Impôts et taxes		929 623,00 €	935 016,00 €	1 009 604,00 €
73111 Impôts directs locaux	Inchangé	909 513,00 €	911 559,00 €	980 704,00 €
7318 Autres impôts locaux ou assimilé	Inchangé	110,00 €	1 042,00 €	200,00 €
73211 Attribution de compensation	Inchangé		696,00 €	8 700,00 €
73223 FPIC Fonds national de péréquation	Inchangé	20 000,00 €	21 719,00 €	20 000,00 €
74 Dotations et participations		788 163,73 €	831 898,45 €	829 789,00 €
7411 Dotation forfaitaire	74111 Dotation forfaitaire des communes	217 218,00 €	217 218,00 €	217 300,00 €
74121 Dotation Solidarité rurale	741121 Dotation de solid. rurale (DSR) des communes	379 223,00 €	379 223,00 €	404 180,00 €
74127 Dotation nationale de péréquation	741127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	79 481,00 €	79 481,00 €	76 613,00 €
742 Dotations aux élus locaux	Inchangé	-00 €	-00 €	293,00 €
744 FCTVA	Inchangé	2 702,73 €	1 701,42 €	2 000,00 €
74718 Autres	Inchangé	15 000,00 €	18 190,64 €	15 000,00 €
7478 Autres organismes	Inchangé	-00 €	-00 €	-00 €
7482 Compensation perte taxe addit. mut.	Inchangé	80 000,00 €	121 545,39 €	100 000,00 €
74834 État / Compensation taxe foncière	Inchangé	14 539,00 €	14 539,00 €	14 403,00 €
75 Autres produits de gestion courante		14 359,98 €	16 121,88 €	15 359,98 €
752 Revenus des immeubles	Inchangé	12 000,00 €	13 397,44 €	13 000,00 €
757 Redev. fermiers et concessionnaires	75813 Redevances versées par les fermiers et conces.	859,98 €	429,99 €	859,98 €
7588 Autres produits divers gestion courante	Inchangé	1 500,00 €	2 294,45 €	1 500,00 €
TOTAL PRODUITS GESTION SERVICE		1 892 706,71 €	2 021 200,15 €	2 045 964,00 €
77 Produits exceptionnels		1 000,00 €	464,38 €	1 600,00 €
7718 Autres produits except. gestion	7588 Autres produits divers de gestion courante	1 000,00 €	309,80 €	
773 Mandats annulés	Inchangé	-00 €	154,58 €	1 000,00 €
775 Produits des cessions d'immob.	7751 / 7752 Produits des cessions d'immob.			600,00 €
7788 Produits exceptionnels divers	7588 Autres produits divers de gestion courante	-00 €	-00 €	-00 €
TOTAL RECETTES REELLES		1 893 706,71 €	2 021 664,53 €	2 047 564,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections		27 223,29 €	-00 €	1 000,00 €
722 Immobilisations corporelles	72 Production immobilisée	27 223,29 €	-00 €	1 000,00 €
7761 Différences sur réalisation	Inchangé	-00 €	-00 €	-00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		27 223,29 €	-00 €	1 000,00 €
R002 Excédent reporté		400 000,00 €	-00 €	400 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 320 930,00 €	2 021 664,53 €	2 448 564,00 €

Dépenses (> Nouveauté M57)		RAR	Propositions	BP
001	Résultat reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées		192 266,95	192 266,95
1641	Prêts		168 714,81	168 714,81
16878	Autres organismes et particuliers (prêts départementaux)		23 552,14	23 552,14
21	Opérations non individualisées	6 449,65	83 050,72	89 500,37
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		6 000,00	6 000,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		5 000,00	5 000,00
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 208,44	3 291,93	8 500,37
2157	Matériel et outillage technique	1 241,21	48 758,79	50 000,00
	Camion plateau : 40 000€			
	Barrières de sécurité : 1 000€			
	Désherbeur à gaz : 3 600€			
	Nettoyeur thermique à haute pression : 6 000€			
	Scie à branches : 0€			
	Enclume et étou : étou : 205,20€			
	Coupe haie perche thermique : 1 000€			
2188	Autres immobilisations corporelles :		20 000,00	20 000,00
	Décorations de Noël (5 000€), chaises et tables salle municipale (4 000€), Mobilier urbain (10 000€), coffrets/bornes électriques (1 000€)			
101	Terrains		205 000,00	205 000,00
2111	Terrains nus		205 000,00	205 000,00
104	Cimetière		27 000,00	27 000,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		27 000,00	27 000,00
11	Mairie		39 300,00	39 300,00
2131	Bâtiments publics		8 000,00	8 000,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		1 300,00	1 300,00
2183	Matériel informatique		27 000,00	27 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier		3 000,00	3 000,00
12	École	1 384,68	60 515,32	61 900,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	900,00	-	900,00
212	Agencements et aménagements de terrains		10 000,00	10 000,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		10 000,00	10 000,00
2138	Autres constructions		9 000,00	9 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	484,68	1 515,32	2 000,00
21538	Autres réseaux		20 000,00	20 000,00
21611	Biens sous-jacents		10 000,00	10 000,00
13	Halle		53 000,00	53 000,00
2138	Autres constructions		53 000,00	53 000,00
14	La Poste		53 000,00	53 000,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		50 000,00	50 000,00
2138	Autres constructions		3 000,00	3 000,00
24	Salle Camille Fines		60 000,00	60 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		10 000,00	10 000,00
2131	Bâtiments publics		50 000,00	50 000,00
25	Eglise		7 000,00	7 000,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		7 000,00	7 000,00
27	Logements loués		20 500,00	20 500,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		7 500,00	7 500,00
2138	Autres constructions		13 000,00	13 000,00
29	WC public			
41	Voie		20 000,00	20 000,00
2152	Travaux		20 000,00	20 000,00
49	Rue de la République (urbanisation RD35)		60 000,00	60 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		60 000,00	60 000,00
45	Révision PLU	46 602,40	-	46 602,40
202	Frais d'études de révisions des documents d'urbanisme	46 602,40	-	46 602,40
48	Salle André MERIC	989,28	-	989,28
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions	989,28	-	989,28
51	Accessibilité			
52	Bibliothèque		17 015,00	17 015,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		10 000,00	10 000,00
2135	Matériel divers (animation, signalétique, mobiliers, etc.)		2 215,00	2 215,00
2183	Matériel informatique		1 500,00	1 500,00
2135	Travaux		800,00	800,00
231	Immobilisations corporelles en cours		2 500,00	2 500,00
54	Hameau de Gillis		23 000,00	23 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains		23 000,00	23 000,00
55	Maison des chasseurs		30 000,00	30 000,00
2135	Installations génér., agencements, aménag. des constructions		30 000,00	30 000,00
106	Court de tennis		14 000,00	14 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains		14 000,00	14 000,00
20	Stade		5 000,00	5 000,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		5 000,00	5 000,00
	TOTAL	55 426,01	969 647,99	1 025 074,00

Recettes		RAR	Propositions	BP
001	Résultat reporté		335 288,43	335 288,43
021	Virement section fonctionnement		150 000,00	150 000,00
10	Dotations et fonds divers		261 234,26	261 234,26
10222	FCTVA		20 000,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement		30 000,00	30 000,00
1068	Affectation des résultats apuration		206 570,65	206 570,65
1348	Autres (PVR) ==> à mettre au chapitre 13 en 2024		4 663,61	4 663,61
165	Dépôts et cautionnements reçus			
21		2 888,00	19 609,86	22 497,86
1328	Autres (LEADER - Aménagement de l'Hers vif)	2 888,00	0,66	2 888,66
1323	Subvention départementale véhicule		3 758,84	3 758,84
1323	Département		1 531,16	1 531,16
1321	Etat et établissements nationaux		14 319,20	14 319,20
101				
104				
11		-00	15 565,20	15 565,20
1323	Département		5 000,00	5 000,00
1323	Département		10 565,20	10 565,20
12		14 242,20	29 951,20	44 193,40
1321	Etat et établissements nationaux	14 242,20		14 242,20
1323	Département		415,20	415,20
1322	Région		29 536,00	29 536,00
13				
14		20 000,00	-00	20 000,00
1326	Autres EPL (La Poste)	20 000,00		20 000,00
24		-00	-00	-00
25				
27		-00	-00	-00
29	WC public	-00	9 960,00	9 960,00
1323	Département	-00	9 960,00	9 960,00
41		-00	-00	-00
43		-00	-00	-00
45		-00	-00	-00
48		-00	-00	-00
51			-00	-00
52		129 355,50	16 972,35	146 327,85
1323	Département - Matériel Informatique 1		539,28	539,28
1323	Département - Matériel Informatique 2		1 266,59	1 266,59
1323	Département - Mobilier		12 349,94	12 349,94
1323	Département	129 355,50	2 816,54	132 172,04
1328	Autres (LEADER)		-00	-00
54		-00	12 000,00	12 000,00
1345	Amendes de radars automat. et amendes de police		12 000,00	12 000,00
55		-00	-00	-00
106				
040	Amortissement		8 007,00	8 007,00
	TOTAL	166 485,70	858 588,30	1 025 074,00

Le Conseil, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-dessus, soit :

- En fonctionnement 2 448 564,00 €
- En investissement 1 025 074,00 €

Dél. 2023-04-06 : Attribution d'une subvention au CCAS pour 2023

Au regard des résultats budgétaires en dépenses et en recettes, il est proposé au Conseil de voter une enveloppe de subvention d'un montant de 7 000€ pour 2023, similaire à 2022.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 7 000€ au CCAS en 2023.

Dél. 2023-04-07 : Contrat de maintenance pour la chaudière à bois de l'école avec la société Alliaserv

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé de remplacer le système de chauffage de l'école (pompe à chaleur) par une chaufferie biomasse en retenant le devis de l'entreprise Alliaserv.

Il indique qu'il est nécessaire de passer un contrat de maintenance avec une entreprise afin d'assurer la maintenance de ce nouvel équipement.

Le contrat proposé par la société Alliaserv, de type « PF » (Prestations Forfaitaires) a pour objet, de confier à l'exploitant qui l'accepte, l'exécution des prestations suivantes :

- Prestation P2 : Entretien et dépannages refacturés, 24h/24, 7j/7 dans un délai de 12h00, des installations techniques décrites en annexe 1 du contrat.

Monsieur Daniel CASENAVE indique que l'offre présentée par la société Alliaserv correspond à un montant annuel de 1 727,72€ HT.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre présentée par la société Alliaserv.

Dél. 2023-04-08 : Mise à disposition gratuite de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en partenariat avec le PETR du Pays Lauragais

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du Plan Climat qu'ils portent, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais et ses intercommunalités expérimentent un service de prêt gratuit de Vélos à Assistance Électrique (VAE) auprès des habitants du territoire.

Calmont a répondu favorablement à cette démarche et devrait accueillir un parc de 2 VAE.

Monsieur le Maire indique que le principal objectif de ce projet expérimental est de faire essayer aux habitants un vélo électrique dans leurs déplacements du quotidien. Les habitants ont jusqu'au 16 avril pour pré-réserver un vélo.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les objectifs de l'expérimentation et accepte les termes de la convention de partenariat avec le PETR du Pays Lauragais.

Dél. 2023-04-09 : Compte Personnel de Formation (CPF) pour le personnel de la collectivité

Le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Il indique aux membres qu'à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, il existe un Compte Personnel d'Activité (CPA) au bénéfice des agents publics, c'est à dire aux fonctionnaires et

aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Le CPA se compose de deux comptes distincts :

- le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- le Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Le CPF mis en œuvre dans ce cadre se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Certaines formations sont considérées par les textes réglementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens.

L'organe délibérant peut définir d'autres priorités, en complément.

Le CPF peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Le décret du 6 mai 2017 précise les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Les principaux points proposés sont les suivants :

- prise en charge des frais pédagogiques (1 000€ x 2 dossiers max. / an) mais non prise en charge des frais de déplacements (maintien du ticket restaurant) ;
- mise en place d'une campagne en début d'année pour le recensement des demandes ;
- instruction du dossier par un Comité d'examen.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31).

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'instaurer la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF) au sein de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Monsieur le Maire indique que la collecte robotisée des ordures ménagères sera mise en place dans le courant de l'année 2024 par la Communauté de communes des Terres du Lauragais. Des réunions d'informations et de concertation auront lieu avec les riverains et les élus afin de définir les Points d'Apport Volontaire (PAV) et le maintien de certains Points de Regroupement (PR).
Les biodéchets seront également collectés afin de répondre à l'obligation de collecte fixée au 1^{er} janvier 2024.
Monsieur Daniel CASENAVE demande à combien d'habitants correspond un PAV.
Monsieur Christian PORTET indique que ce type d'équipements regroupe environ 200 habitants. Cependant, dans les secteurs à faible densité, il existera un système mixte en maintenant des PR.
- Monsieur le Maire indique, que suite à une réunion au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais, la commune de Calmont va lancer sa candidature pour obtenir le label au contrat « bourg-centre » de la Région Occitanie. Ce dispositif permet notamment de bénéficier d'aides supplémentaires et de soutien de la part de la Région Occitanie.
- Monsieur le Maire fait également part de son émotion face aux récents décès de Monsieur Michel SERRES, fortement impliqué dans la vie du village et de Mme Jacqueline ROOU.

Il remercie les élus pour leur participation à la présente séance.

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance
François GUIBERT



Le Maire

